



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection des végétaux

Question écrite n° 104468

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le devenir des laboratoires nationaux de la protection des végétaux répartis sur l'ensemble du territoire. En effet, il semble qu'une réorganisation de ce réseau de laboratoires est actuellement en préparation afin d'en réduire le nombre et de regrouper les compétences sur quelques sites. Aujourd'hui, deux de ces laboratoires sont situés à Avignon et assurent des missions liées à l'activité agricole de la région. Ainsi, le premier est spécialisé en virologie, plus spécifiquement sur les virus des plantes herbacées (dont les légumes). Il assure également des activités d'analyses et de diagnostic sur d'autres cultures comme l'arboriculture et la viticulture très présentes localement. Le second est spécialisé en analyses de résidus de pesticides dans les denrées alimentaires. Or il est prévu que l'ensemble de ces activités soient regroupés sur Angers. Il est évident que la disparition de ces 2 laboratoires implique pour les professionnels la perte d'une expertise de proximité. De plus, il n'existe pas en région PACA à ce jour de laboratoires privés pouvant répondre à ce type d'analyses. C'est pourquoi, il lui demande si dans le cadre de la réorganisation en cours, une meilleure répartition géographique de ces laboratoires peut être envisagée afin de préserver pour les agriculteurs de la région PACA une expertise de proximité.

Texte de la réponse

L'évolution des unités du laboratoire national de la protection des végétaux (LNPNV) installées en Avignon s'inscrit dans un projet plus large de réforme du LNPNV qui consiste aux regroupements à Angers de certaines unités. Cette réforme s'impose de par la nature des installations et les compétences très spécifiques nécessaires pour mener à bien les analyses en matière chimique ou microbiologique dans le domaine végétal, dans un contexte scientifique et réglementaire communautaire et international en profonde mutation. Malgré le regroupement à Angers de certaines unités dont celles en activité en Avignon, le ministère de l'agriculture et de la pêche souhaite que la spécificité du pôle végétal de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur soit prise en compte, et que l'articulation entre les deux pôles d'Avignon et d'Angers soit particulièrement examinée. Ainsi, pour répondre aux légitimes préoccupations locales, il a été demandé aux services d'étudier la mise en place d'une « plate-forme interrégionale de diagnostic végétal » en partenariat avec les organisations de la filière et les collectivités locales de manière à garantir le maintien d'un service d'analyse répondant, d'une part, aux besoins des filières régionales de production et, d'autre part, à ceux portant sur les analyses courantes des services de contrôle du ministère de l'agriculture et de la pêche. Cette plate-forme devra être opérationnelle pour le début de l'année prochaine. En outre, le conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux a été saisi d'une mission pour suivre le bon déroulement de ce transfert d'activité du LNPNV vers d'autres structures de proximité en veillant en particulier à assurer le rapprochement avec les laboratoires départementaux d'analyse, qui relèvent des Conseils généraux. Il résultera de ces travaux un bénéfice pour les professionnels agricoles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. S'ils verront le départ d'activités de laboratoire axées essentiellement sur des méthodes de contrôle officiel, ils apprécieront en revanche un renforcement de structures de proximité ayant une plus grande ouverture et une meilleure capacité de réponse à terme à leurs demandes d'analyses et de diagnostics courants. Enfin, il convient de souligner que l'engagement de l'Institut national de la recherche

agronomique (INRA) en Avignon est conforté. En effet, l'institut a soutenu la candidature du pôle de compétitivité européen fruits et légumes qui a été labellisé en juillet 2005. Le président du centre INRA d'Avignon est impliqué dans la gouvernance du pôle et 300 agents de l'INRA sont mobilisés sur ce projet. L'INRA propose d'inscrire dans le futur contrat de projet entre l'État et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur les investissements nécessaires au développement du pôle, pour un montant total évalué à 6 M EU. La consolidation du dispositif de recherche avignonnais dans le domaine des fruits et légumes est inscrite dans la liste des opérations structurantes du contrat d'objectifs qui vient d'être signé entre l'État et l'INRA pour la période 2006-2009.

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104468

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9699

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13570